

**Question de Gérard GOUZES  
à Monsieur le Président de la République**

**Réforme des collectivités territoriales, RGPP, DGF, Péréquation quel avenir pour  
les communes du Lot et Garonne ?**



Monsieur le Président de la République,

La loi de programmation des finances locales 2011-2014 conduit au gel en valeur des concours financiers de l'Etat pour les trois années prochaines. La loi de finances 2011 a supprimé l'indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement de nos collectivités locales.

Avec la seule prise en compte du recensement 2010, l'enveloppe globale de la DGF est donc en 2011, au même niveau que celle de 2010 soit 53,5 millions d'euro.

Même s'il en a été question, le lien entre les enveloppes gelées et l'évolution de l'intercommunalité n'a pas été clairement précisé.

Interrogé, lors du colloque de l'APVF à Saint Flour le 26 mai dernier, M. Philippe RICHERT, Ministre en charge des collectivités locales n'a pas pu donner une réponse satisfaisante aux maires présents qui le questionnaient ;

La réforme territoriale, engendrée par la loi du 16 décembre 2010, amplifiée, par la précipitation de son application, l'inquiétude des élus communaux. Elle vient s'ajouter aux interrogations et aux décomptes provoqués par la suppression de la taxe professionnelle et par les transferts de l'Etat aux collectivités locales de charges nouvelles sans compensation financières.

Il est clair aujourd'hui que les EPCI en extension, en transformation ou en fusion vont voir, sauf nouvelle loi, leurs dotations progresser par le jeu mécanique des garanties prévues par la loi du 12 juillet 1999. Or, à ce jour, aucune simulation financière sérieuse de l'impact de ces transformations n'a été fournie au Comité des Finances Locales.

Un Fond de péréquation, que nous souhaiterions unique est à l'étude. Tous les maires de France quelle que soit leur sensibilité politique ou la taille de leur commune... craignent que toutes ces réformes, dans le contexte de gel des dotations de l'Etat aux communes jusqu'en 2014, n'aboutissent, en fin de compte, qu'à une réduction drastique de la DGF des communes et des communautés.

Qui verra ses dotations augmenter et qui les verra baisser ? Neully ou Agen ? Vous le savez, Monsieur le Président, le potentiel fiscal moyen de l'Île de France est de 862 € par habitant contre 632 € pour le reste de la France : C'est moins 26%. L'écart de

richesse des communes est de 1 à 1 000 aujourd'hui et si l'on veut accompagner l'évolution institutionnelle d'un nouveau paysage local appelé à se fédérer autour de structures intercommunales dans un esprit de collaboration et de solidarité entre communes et communautés, il faudra bien mettre en place un futur fonds de péréquation juste et équitable.

La concentration de CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée) qui a remplacé la TP ; Les valeurs locatives rénovées ; le nombre important de sièges sociaux ; le prix du foncier élevé ... que l'on trouve en Ile de France et dans les grandes métropoles, ne pourraient-ils pas donner lieu à une autre possibilité de redistribution au bénéfice des composantes rurales du territoire national ?

Le FSRIF ( Fonds de solidarité de la région Ile de France) ne pourrait-il pas intervenir comme un complément francilien du FNPRIC ( fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales ) créé par l'article 125 de la loi de Finances de 2011 ?

Comment comptez-vous répondre, Monsieur le Président de la République, à ces questions dans le prochain projet de la loi de Finances 2012 ?

**-oOo-**